

Recueil de publication

des délibérations
du Conseil d'administration

N° 2026.04.16



Le
C.C.A.S.
d'Yvetot

Date de parution
04/05/2026

www.ccas-yvetot.fr
Publié électroniquement

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet du C.C.A.S..

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code .

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du 16 avril 2026 portant nominations du Vice-Président et du Vice-Président délégué ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire.

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour ;

Considérant l'obligation pour le Conseil d'Administration d'établir un règlement intérieur comportant les règles propres à son fonctionnement en vertu de l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_049-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver le règlement intérieur dressant les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration à compter de ce jour (en annexe).

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_054-DE



Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. AU SEIN DE CETTE COMMISSION

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour et conformément à la composition de cette commission, il convient de désigner trois administrateurs titulaires et deux administrateurs suppléants pour siéger à la commission d'attribution des aides facultatives.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- désigner, par conséquent, trois Administrateurs titulaires et deux Administrateurs suppléants de la manière suivante :

- Membres Titulaires :

- M Daniel BUREY,
- M Francis ALABERT,
- Mme Véronique PREVELLE,
- La Directrice Générale des Services,
- Le Directeur du service social ou l'une des assistantes sociales du C.C.A.S.

- Membres suppléants :

- Mme Jessica DEMARAIS,
- Mme Béatrice BUREY.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE - ÉLECTION DES MEMBRES

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et ses articles L.1414-2 et L.1411-5

Vu le Code de la commande publique,

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour (9 membres).

DELIBERATION

Suite aux élections municipales de 2026 et à la nouvelle composition des membres du Conseil d'Administration, il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (C.A.O.) du C.C.A.S.

Depuis la législation sur les marchés publics de 2015, c'est le Code Général des Collectivités territoriales qui fixe les règles de composition de la C.A.O. En effet, l'article L.1414-2 du C.G.C.T, précise : « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5.... »

L'article L.1411-5 précise la composition suivante pour les C.A.O, dans son paragraphe II, a) :

« La commission est composée :Lorsqu'il s'agit d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;.... Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. »

Ainsi, la composition de la C.A.O. se décompose en deux types de membres :

≡ élection des membres à voix délibérative :

- La Présidente du CCAS est la Présidente de droit de la C.A.O, avec délégation possible à la Vice-Présidente
- 5 membres titulaires + 2 membres suppléants

≡ désignation des membres à voix consultative :

Jusqu'à présent, le comptable public et le représentant de la concurrence étaient conviés aux C.A.O. Ainsi que la Directrice Générale des Services du C.C.A.S. était invitée à la C.A.O pour ses compétences en matière des marchés publics.

Il est à préciser que concernant les marchés de travaux, l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet de construction ou de réhabilitation est invitée à assister à la commission.

La C.A.O intervient pour l'attribution des marchés dont le montant dépasse les seuils européens, soit pour l'année 2026 :

- pour les marchés de fournitures et services, au dessus du seuil de 216 000 € HT,
- pour les marchés de travaux, au dessus du seuil de 5 404 000 € HT.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 2 membres suppléants ayant voix délibérative pour la commission d'appel d'offres de la manière suivante :

Madame Taladun Chauvel, Présidente de droit de la CAO	
ou son représentant par délégation, M/Mme , Vice-Président du C.C.A.S.	
Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Jessica DEMARAIS	Mme Natacha BLY
M Franck PILORGET	Mme Béatrice BUREY
M Daniel BUREY	
M Francis ALABERT	
Mme Véronique PREVELLE	

- désigner les personnes avec voix consultative à la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent : le comptable public, le représentant de la concurrence et la Directrice Générale des Services du C.C.A.S.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_061-DE



Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

CONSEIL MEDICAL EN FORMATION PLENIERE DU PERSONNEL HOSPITALIER - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour, il convient de désigner, deux administrateurs (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au sein du conseil médical en formation plénière du personnel hospitalier.

Ce conseil est institué dans chaque département.

Parmi ses attributions :

DELIBERATION

- il donne son avis sur la mise à la retraite pour invalidité des agents affiliés à la CNRACL,
- il intervient pour apprécier l'invalidité temporaire des agents,
- il intervient dans l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité,
- il est consulté dès lors que des dispositions législatives et réglementaires le prévoient.

Le Préfet procède au tirage au sort parmi les représentants des différentes collectivités, afin de désigner les représentants des différentes administrations siégeant à ce conseil départementale.

Le mandat de ce représentant est lié à la durée du mandat des commissions administratives paritaires, et est donc de 4 ans (fin du mandat en décembre 2026 lors des prochaines élections professionnelles).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Désigner pour siéger au sein du Conseil Médical en formation plénière du personnel hospitalier, en tant que :

- représentant titulaire du C.C.A.S : M Franck PILORGET
- représentant suppléant du C.C.A.S : M Daniel BUREY

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

CONSEILS DE LA VIE SOCIALE ET INSTANCES REPRESENTATIVES DES USAGERS AU SEIN DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS ET SERVICES DU CCAS

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour ;

Les Conseils de la Vie Sociale et autres instances représentatives des usagers et des familles au sein des établissements gérés par le C.C.A.S. ont été instaurés par délibération du Conseil d'Administration ;

Le Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.) qui se réunit 3 à 4 fois par an, donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_063-DE



- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités,
- l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ses participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge,
- élaboration et modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

La composition des Conseils de la Vie Sociale est la suivante :

Etablissement et Service d'Aide par le Travail :

- 4 représentants des personnes accueillies,
- 2 représentants légaux des personnes accueillies,
- 2 représentants des personnels,
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire + 1 suppléant.

Foyer d'Hébergement :

- représentants des personnes accueillies : 6 titulaires + 2 suppléants,
- représentants des familles : 2 titulaires + 2 suppléants,
- 1 représentants des personnels,
- représentants de l'organisme gestionnaire : 1 titulaire + 1 suppléant

Atelier de Jour :

- représentant des personnes accueillies : 4 titulaires + 2 suppléants
- représentant des familles : 2 titulaires + 2 suppléants
- représentant du personnel : 1 représentant
- représentant de l'organisme gestionnaire : 1 titulaire + 1 suppléant

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) :

- représentants des personnes accueillies : 4 titulaires + 4 suppléants,
- représentant du personnel : 1
- représentant de l'organisme gestionnaire : 1 titulaire + 1 suppléant.

Institut Médico-Educatif et Espace Léo Kanner :

(C.V.S. commun pour les deux structures)

- 3 représentants des personnes accueillies
- 3 représentants des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale à l'égard des mineurs
- 2 représentants des personnels
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire + 1 suppléant

DELIBERATION

La Résidence Jacques Lefebvre

Membres à voix délibératives :

- 2 représentants des personnes accueillies
- 2 représentants des familles des personnes accueillies
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Membres permanents invités au titre de leur expertise :

La Directrice Générale des Services du CCAS d'Yvetot
La Directrice du Pôle Séniors
La responsable des Résidences Autonomies (infirmière coordinatrice)
L'assistante administrative polyvalente du service

En outre, le CVS peut inviter toute personne à participer à ses travaux et séances, en fonction de l'ordre du jour, notamment les professionnels (Animatrice Séniors, hôtesse, agent de restauration....) ou les associations concernées par les activités de l'établissement.

La Résidence Pierre et Marie Curie

Membres à voix délibératives :

- 2 représentants des personnes accueillies
- 1 représentant des familles des personnes accueillies
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Membres permanents invités au titre de leur expertise :

La Directrice Générale des Services du CCAS d'Yvetot
La Directrice du Pôle Séniors
La responsable des Résidences Autonomies (infirmière coordinatrice)
L'assistante administrative polyvalente du service

En outre, le CVS peut inviter toute personne à participer à ses travaux et séances, en fonction de l'ordre du jour, notamment les professionnels (Animatrice Séniors, hôtesse, agent de restauration....) ou les associations concernées par les activités de l'établissement.

La Résidence Les Béguinages

DELIBERATION

Membres à voix délibératives :

- 2 représentants des personnes accueillies
- 1 représentant des familles des personnes accueillies
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Membres permanents invités au titre de leur expertise :

La Directrice Générale des Services du CCAS d'Yvetot
La Directrice du Pôle Séniors
La responsable des Résidences Autonomies (infirmière coordinatrice)
L'assistante administrative polyvalente du service

En outre, le CVS peut inviter toute personne à participer à ses travaux et séances, en fonction de l'ordre du jour, notamment les professionnels (Animatrice Séniors, hôtesses, agent de restauration...) ou les associations concernées par les activités de l'établissement.

Quant au Centre **Socioculturel Saint-Exupéry**, le Conseil de Vie Sociale se compose de la manière suivante :

- Des représentants des usagers des différentes activités proposées
- L'ensemble des professionnels du Centre Socioculturel Saint-Exupéry
- La Directrice Générale des Services du CCAS ou son représentant
- Un représentant de l'organisme gestionnaire + 1 suppléant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- désigner pour représenter le C.C.A.S, organisme gestionnaire, au sein de chaque C.V.S. mentionné ci-dessus : les membres suivants :

C.V.S.	Membres titulaires	Membres suppléants
E.S.A.T.	Mme Véronique PREVELLE	Mme Béatrice BUREY
Foyer d'Hébergement	Mme Jessica DEMARAIS	M Daniel BUREY
Atelier de Jour	Mme Jessica DEMARAIS	M Daniel BUREY
S.A.V. S.	Mme Véronique PREVELLE	Mme Natacha BLY
I.M.E/E.L.K.	Mme Jessica DEMARAIS	Mme Anne-Sophie CABOT
R.A. Jacques Lefebvre	Mme Jessica DEMARAIS	
R.A. Pierre et Marie CURIE	Mme Jessica DEMARAIS	
R.A. Les Béguinages	Mme Jessica DEMARAIS	

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_063-DE



Centre Socioculturel Saint-Exupéry	Mme Jessica DEMARAIS	M Daniel BUREY
------------------------------------	----------------------	----------------

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

DELEGATION LOCALE DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.) - DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;


Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour, il convient de désigner, un administrateur pour siéger au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), en qualité de délégué local.

Représentants de chaque collectivité adhérente au C.N.A.S. (Comité des œuvres sociales à l'attention des personnels territoriaux), les délégués locaux se réunissent en assemblée départementale une fois par an, afin de procéder à l'élection des bureaux départementaux et des représentants au conseil d'administration national.

Durée du mandat calquée sur celle du mandat municipal.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 
ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_059-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- désigner :

- un Délégué local au C.N.A.S. - Collège des Elus :
- Titulaire : M Daniel BUREY

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PRÉSIDENTE OU AU VICE-PRÉSIDENT

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du 16 avril 2026 portant désignations de la Vice-Présidente et du Vice-Président délégué du CCAS ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration peut, en application du Code de l'Action Sociale et des Familles (articles R.123-21 et R.123-22) donner délégation de pouvoirs à sa Présidente, Vice-Président et Vice-Président délégué dans certaines matières, énumérées ci-après :

DELIBERATION

1°- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,

2°- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue par l'article 26 du Code des Marchés Publics.

Pour rappel, depuis le code des marchés publics a été modifié en code de la commande publique depuis 2019, et les procédures adaptées sont prévues aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-3.

Les marchés à procédure adaptée sont des marchés pour lesquels l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique et des dispositions du code de la commande publique, à l'exception de celles relatives à des obligations inhérentes à un achat selon une procédure formalisée.

Ainsi, il est possible que le Conseil d'Administration du C.C.A.S, délègue la passation des marchés publics à procédure adaptée à sa Présidente, Vice-Présidente et Vice-Président délégué. Cette délégation est nécessaire dans le sens où en l'absence de celle-ci, tous les marchés devront préalablement être autorisés pour leur préparation, leur passation et leur règlement par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Cette délégation est possible pour les marchés qui sont en dessous des seuils formalisés, c'est-à-dire :

- en dessous de 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,
- en dessous de 5 404 000 € H.T. pour les marchés de travaux.

3°- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

4°- Conclusion de contrats d'assurance,

5°- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère,

6°- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

7°- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,

8°- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DELIBERATION

Décide de :

- donner délégation de pouvoir, à Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du C.C.A.S, et en cas d'absence ou d'empêchement, à la Vice-Présidente pour les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans les conditions définies par le règlement intérieur des aides sociales facultatives du C.C.A.S.

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue par le Code de la Commande Publique, c'est-à-dire l'ensemble de la procédure, dont le montant estimé est inférieur à 90 000 € H.T. et que par conséquent, tout achat, indépendamment de sa nature, d'un montant supérieur à 90 000 € H.T, fera l'objet d'un examen et sera soumis au vote du Conseil d'Administration.

- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S. et de ses établissements (régies d'avances et régies de recettes).

- Exercice au nom du C.C.A.S. des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les domaines suivants :

- Les plaintes déposées et recours intentés contre le C.C.A.S, notamment en matière de :

- Marchés publics,
- Litiges avec le personnel.

Le Conseil d'Administration précise que la Présidente ou la Vice-Présidente devront rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions prises en vertu des délégations reçues (article R. 123-22 du CA.S.F.).

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR DU C.C.A.S. EN TANT QUE MEMBRE DU BUREAU DU GROUPEMENT NATIONAL DE COOPÉRATION HANDICAPS RARES (G.N.C.H.R.)

DELIBERATION

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Lors de sa séance du 15 décembre 2015, le Conseil d'Administration a autorisé l'adhésion du C.C.A.S. d'Yvetot au Groupement National de Coopération Handicaps Rares (GNCHR).

En effet, suite à la création du Service Equipe Relais Handicaps Rares Nord-Ouest en Janvier 2015, il a été proposé au C.C.A.S. d'YVETOT (gestionnaire de ce service) d'intégrer le Groupement National de Coopération Handicaps Rares (G.N.C.H.R.).

A titre informatif, le G.N.C.H.R, groupement de coopération sociale et médico-sociale de droit privé régi par les articles L.312.7 et R.312.194-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (personne morale de droit privé à but non lucratif) se composent de trois collèges :

- collège des associations gestionnaires des Centres Nationaux de Ressources Handicaps Rares (C.N.R.H.R),
- collège des associations et dispositifs porteurs des Equipes Relais Handicaps Rares (E.R.H.R) dont le C.C.A.S. d'YVETOT ferait parti,
- collège des associations non gestionnaires. Il a pour objet :
 - de capitaliser un haut niveau d'expertise, d'organiser les connaissances et les savoirs acquis sur les populations, leurs problématiques et leur accompagnement, et d'assurer leur diffusion,
 - de structurer et coordonner les missions et les activités développées sur les territoires régionaux, interrégionaux et national, des C.N.R.H.R, des E.R.H.R. et de leurs partenaires, des associations non gestionnaires, pour les handicaps rares,
 - de conseiller et d'accompagner les professionnels, les équipes des centres nationaux de ressources et les équipes relais, ainsi que les familles et les acteurs du dispositif handicaps rares,
 - de développer des outils et systèmes d'échange et d'information (construction d'une base de données des situations de handicaps rares),
 - de mettre en œuvre la formation, le transfert de connaissances et des pratiques,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_064-DE



- d'assurer la recherche, la veille et la formalisation des connaissances (mission d'expertise) / les relais et la coopération dans les réseaux (mission d'appui) / la formation, l'information et la communication (mission de diffusion),
- de favoriser les contacts entre les institutions publiques et privées, les filières maladies rares, les personnes ressources, les partenaires et les membres du groupement, nécessaires à leurs activités,
- de travailler en réseau.

Le G.N.C.H.R. est constitué pour une durée indéterminée et détient un capital de 9 240 euros composé de parts sociales d'une valeur unitaire de 15 euros se répartissant de la manière suivante :

- Collège des associations gestionnaires des C.N.R.H.R. : 400 parts de 15 euros,
- Collège des associations des dispositifs porteurs des ERHR : 216 parts de 15 euros réparties à nombre de parts égal entre les 12 équipes relais (le C.C.A.S. d'YVETOT disposera donc de 18 parts du capital social pour un montant de 270 €),
- Collège des associations non gestionnaires : absence de participation au capital.

Les apports en capital des membres seront effectués sous la forme de dotation financière sur le compte du groupement au crédit coopératif.

Les membres du groupement n'effectuent aucun apport en nature. Par conséquent, les locaux et matériels mis à disposition du groupement par un des membres restent la propriété de ce dernier.

Chaque membre du groupement participe aux assemblées générales du G.N.C.H.R.

Chaque collège dispose d'un pourcentage de droit de vote qui lui est spécifique en fonction de la part de détention du capital du groupement.

Le collège des associations gestionnaires de C.N.R.H.R. détient 64 % de droits de vote soit 16% pour chacun des membres du collège, le collège des associations et dispositifs porteurs d'E.R.H.R. dispose de 36 % de droits de vote soit 3% pour chacun des membres du collège (dont le C.C.A.S. d'YVETOT) et le collège des associations non gestionnaires n'a pas de droits de vote.

Le groupement n'est pas autorisé à réaliser des bénéfices.

Il dispose des ressources suivantes permettant de financer ses activités :

- participation des membres, financements de l'assurance maladie, financements de l'Etat, financements des Conseils Départementaux, des bénéficiaires de la prise en charge des établissements et services, des dons et legs et appel à la générosité publique. Les mises à disposition de personnels, de locaux et de matériels effectuées par les membres sont prises en charge financièrement sur le budget du G.N.C.H.R.

Le G.N.C.H.R. s'organise administrativement de la manière suivante :

DELIBERATION

- une Assemblée Générale, un bureau, un secrétariat général, un Comité des Commissions, groupe des directeurs E.S.M.S. supports.

Pour pouvoir adhérer à ce dispositif, le C.C.A.S. a signé la convention constitutive et la charte du Groupement National de Coopération Handicaps Rares (GNCHR).

Le C.C.A.S. est représenté au sein de ce groupement de la manière suivante :

- un membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. représentant le C.C.A.S. et plus particulièrement l'Equipe Relais Handicaps Rares Nord-Ouest à l'Assemblée Générale du G.N.C.H.R. et au sein des différentes instances telles que : le Collège n°2 : collège des associations gestionnaires des Equipes Relais Handicaps Rares (E.R.H.R.) au sein du bureau du G.N.C.H.R.,
- la Directrice Générale des Services du C.C.A.S. siège au sein du groupe des directeurs des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux supports des Equipes Relais Handicaps Rares,
- la Pilote de l'Equipe Relais Handicaps Rares Nord-Ouest participe au Comité des commissions et aux différentes commissions.

Suite à la nouvelle élection du Conseil d'Administration du C.C.A.S., il convient donc de désigner à nouveau un membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et des différentes instances du G.N.C.H.R.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Désigner Monsieur Franck PILORGET, Administrateur du C.C.A.S, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et des différentes instances du G.N.C.H.R. telles que le collège n°2 : collège des associations gestionnaires des Equipes Relais Handicaps Rares (E.R.H.R.) au sein du bureau du G.N.C.H.R.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. AU SEIN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES POUR LES PERSONNELS HOSPITALIERS

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 5 mars 2026 relative à la création des commissions administratives paritaires locales ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Par délibération du 5 mars 2026, quatre Commissions Administratives Paritaires Locales ont été constituées au C.C.A.S, en fonction des effectifs des agents par catégorie :

DELIBERATION

- une C.A.P. n° 2 (corps de catégorie A) concernant les personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux
- une C.A.P. n° 5 (corps de catégorie B) concernant les personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux
- une C.A.P. n° 7 (corps de catégorie C) concernant les personnels techniques, ouvriers, conducteurs ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité
- une C.A.P. n° 8 (corps de catégorie C) concernant les personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux
- une C.A.P. n° 9 (corps de catégorie C) concernant les personnels administratifs

Il convient de procéder à la désignation des nouveaux administrateurs pour siéger au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- désigner :

Membres titulaires représentant l'administration	Membres suppléants représentant l'administration
Commission Administrative Paritaire Locale n° 2	
<u>Administrateur</u> : - Madame TALADUN CHAUVEL	<u>Administrateur</u> : - Monsieur Franck PILORGET

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
 Reçu en préfecture le 29/04/2026
 Publié le
 ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_060-DE



<u>Cadre A</u> : Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ Directrice Générale des Services du CCAS	<u>Cadre A</u> : M Lahcen ECH CHYGUER (en attente du poste pérenne)
Commission Administrative Paritaire Locale n° 5	
<u>Administrateur</u> : Madame TALADUN CHAUVEL	<u>Administrateur</u> : - Monsieur Franck PILORGET
Commission Administrative Paritaire n° 7	
<u>Administrateur</u> : Madame TALADUN CHAUVEL	<u>Administrateur</u> : - Monsieur Franck PILORGET
Commission Administrative Paritaire n° 8	
<u>Administrateur</u> : Madame TALADUN CHAUVEL	<u>Administrateur</u> : - Monsieur Franck PILORGET
<u>Cadre A</u> Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ Directrice Générale des Services du CCAS	<u>Cadre A</u> : M Lahcen ECH CHYGUER (en attente du poste pérenne)
Commission Administrative Paritaire n° 9	
<u>Administrateur</u> : Madame TALADUN CHAUVEL	<u>Administrateur</u> : - Monsieur Franck PILORGET

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. AU SEIN DE LA COMMISSION D'ADMISSION AU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF "LA CAPUCINE"

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant qu'une Commission d'Admission a été mise en place pour le Multi-Accueil Collectif « La Capucine » afin de valider les différentes admissions d'enfants selon les critères arrêtés par le Conseil d'Administration et repris dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour, il conviendra donc de désigner, trois administrateurs (2 titulaires et 1 suppléant) pour siéger au sein de la commission d'admission du Multi-Accueil Collectif « La Capucine ».

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec :
Pour : 8

Abstention(s) : 1
Monsieur Francis ALABERT

Décide de :

- désigner :

- **Membres titulaires :**

- Mme Dominique TALADUN CHAUVEL Présidente du C.C.A.S,
- Mme Jessica DEMARAIS,
- M Daniel BUREY
- La Directrice Générale des Services du C.C.A.S.
- La Directrice du Multi-Accueil Collectif « La Capucine ».

- **Membres suppléants :**

- Mme Anne-Sophie CABOT

afin de siéger au sein de la Commission d'Admission du Multi-Accueil Collectif « La Capucine ».

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE CAUX SEINE AUSTREBERTHE

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour, il convient de désigner deux administrateurs (1 titulaire et 1 suppléant).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_057-DE

Décide de :

- désigner en tant que :

- membre titulaire : Mme Jessica DEMARAIS
- membre suppléant : M Franck PILORGET

pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la mission locale Caux Austreberthe.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU CLIC - RÉSEAU GINCAUX

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Membre fondateur du Réseau GINCAUX (Réseau Gérontologique des Intervenants du Pays de Caux), en 2000 (avec l'hôpital d'Yvetot et l'Adage du Pays de Caux), le C.C.A.S. doit être représenté lors des assemblées générales de ce Réseau, labellisé CLIC depuis 2003.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un administrateur du C.C.A.S. comme membre titulaire ainsi que la désignation d'un administrateur suppléant.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_058-DE



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- désigner en tant que :
- membre titulaire : M Francis ALABERT
- membre suppléant : Mme Jessica DEMARAIS

pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. aux Assemblées Générales du C.L.I.C. - Réseau GINCAUX.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_062-DE



Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. AU SEIN DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour, il convient de désigner, six administrateurs (2 titulaires en plus de la Présidente et 3 suppléants) pour siéger au sein de la commission d'admission en Résidences Autonomie.

Par délibération du 6 Décembre 2012, le Conseil d'Administration a décidé de créer une commission d'admission en Résidences Autonomie, afin de valider les différentes admissions selon les critères arrêtés le même jour, par le Conseil d'Administration.

DELIBERATION

Cette commission est composée comme suit :

- La Présidente du C.C.A.S,
- 2 Administrateurs du C.C.A.S,
- La Directrice du Pôle Séniors
- L'infirmière Coordonnatrice des Résidences Autonomie,
- 3 Administrateurs suppléants.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- désigner :

Membres titulaires :

- Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS,
- Mme Jessica DEMARAIS,
- M Daniel BUREY
- La Directrice du Pôle Séniors
- L'Infirmière responsable des Résidences Autonomie ou son représentant.

Membres suppléants :

- M Franck PILORGET,
- Mme Natacha BLY,
- Mme Anne-Sophie CABOT.

pour siéger au sein de la commission d'admission en Résidences Autonomie.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_048-DE



Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour,

Considérant qu'en vertu de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dès que le Conseil d'Administration est composé, il doit élire en son sein, un Vice-Président délégué qui le préside en l'absence du Président et du Vice-Président,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_048-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec :
Pour : 8

Abstention(s) : 1
Monsieur Francis ALABERT

Décide de :

- élire Monsieur Daniel BUREY, Vice-Président délégué du C.C.A.S. d'YVETOT dans les conditions présentées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour,

Considérant qu'en vertu de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dès que le Conseil d'Administration est composé, il doit élire en son sein, un Vice-Président qui le préside en l'absence du Président.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_047-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec :
Pour : 8

Abstention(s) : 1
Monsieur Francis ALABERT

Décide de :

- élire Madame Jessica DEMARAIS, Vice-Présidente du C.C.A.S. d'YVETOT dans les conditions présentées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

FEDERATION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS - DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Lors de ses séances des 28 Mai 2019 et 18 Janvier 2022, le Conseil d'Administration avait procédé à la désignation d'un Administrateur du C.C.A.S. pour siéger et représenter le C.C.A.S. au sein de l'Assemblée Générale et de candidater au Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels. L'Administrateur du C.C.A.S. siège au sein de ce Conseil d'Administration pour le collège des élus et le Directeur du Centre Socioculturel Saint-Exupéry pour le collège des Techniciens.

DELIBERATION

Suite à la nouvelle élection du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et afin d'assurer la continuité de l'engagement du C.C.A.S. dans le développement de la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels, il est proposé de désigner un membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de cette Fédération, et de renouveler la candidature du directeur Loïc Courant pour le collège des techniciens.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- désigner, pour le collège des Elus, en tant que membre titulaire, Madame Natacha BLY, Administrateur du C.C.A.S. pour siéger et représenter le C.C.A.S. d'Yvetot au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Centres Sociaux.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_052-DE



Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET SA FORMATION SPECIALISEE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION A CES INSTANCES

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour, il convient de procéder à la nouvelle désignation des représentants de l'administration pour siéger au sein du Comité Social Territorial du C.C.A.S et de sa Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) soit 5 représentants de l'administration Titulaires et 5 représentants de l'administration Suppléants.

- Représentants de l'Administration :

DELIBERATION

Membres titulaires représentant l'Administration	Membres suppléants représentant l'Administration
<p><u>Administrateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, la Présidente du C.C.A.S. - Mme Jessica DEMARAIS - M Daniel BUREY - M Francis ALABERT <p><u>Cadres A :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale du C.C.A.S. 	<p><u>Administrateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M Franck PILORGET - Mme Natacha BLY - Mme Béatrice BUREY - Mme Anne-Sophie CABOT <p><u>Cadres A :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Valider la nouvelle composition des représentants de l'administration pour siéger au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée à compter de ce jour.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_052-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil d'Administration est tenu, comme chaque année, d'organiser un débat d'Orientations Budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget.


Considérant que le rapport introductif au Débat d'Orientations Budgétaires présent en annexe, a pour objectif de définir les orientations de la politique d'action sociale, qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif,

Considérant que ce débat prévue par la Loi ne donne pas lieu à un vote du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 
ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_065-DE

Prendre acte du débat relatif aux orientations budgétaires introduit par le rapport en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_056-DE



Jeudi 16 Avril 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Dominique TALADUN CHAUVEL, Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Madame Dominique TALADUN CHAUVEL, Madame Jessica DEMARAIS, Monsieur Daniel BUREY, Madame Anne-Sophie CABOT, Madame Veronique PREVELLE, Madame Natacha BLY, Madame Béatrice BUREY, Monsieur Francis ALABERT

Absents avec pouvoirs :

Monsieur Franck PILORGET donne pouvoir à Madame Dominique TALADUN CHAUVEL

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative; Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

REPRESENTATION DU CCAS AU COMITE DE PILOTAGE DEPARTEMENT / ISA / CCAS CREE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIPARTITE CONCLUE POUR L'EPICERIE SOLIDAIRE

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de la Maire d'Yvetot ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant élection des élus municipaux siégeant au Conseil d'Administration ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 portant approbation de la convention tripartite entre le CCAS, l'Association I.S.A et le Département de Seine-Maritime.

Vu les nominations des personnes habilitées pour siéger au Conseil d'Administration prises par Mme La Maire ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil d'Administration à compter de ce jour

Par délibération du 22 Octobre 2013, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention tripartite à intervenir entre le Département de Seine-Maritime, l'Association I.S.A. et

DELIBERATION

le C.C.A.S. d'YVETOT, relative au fonctionnement et au financement de l'Epicerie Solidaire, dont la gestion a été confiée à l'Association I.S.A.

Des délibérations dans le même sens sont prises chaque année.

La convention actuellement en vigueur prévoit la constitution d'un comité de pilotage, comprenant pour le C.C.A.S. :

- la Vice-Présidente du C.C.A.S,
- et trois administrateurs.

Suite à la nouvelle élection du Conseil d'Administration du C.C.A.S, il convient de désigner trois administrateurs titulaires et deux administrateurs suppléants.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- désigner 3 membres titulaires en plus de la Vice-Présidente et deux membres suppléants de la manière suivante :

- Mme Jessica DEMARAIS, Vice-Présidente du C.C.A.S.

- Membres Titulaires :

- M Daniel BUREY,
- Mme Véronique PREVELLE.
-

- Membres Suppléants :

- Mme Natacha BLY,
- Mme Béatrice BUREY.

pour siéger au sein du Comité de Pilotage de l'Epicerie Solidaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Mme Dominique TALADUN CHAUVEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260416-2026_04_16_056-DE